

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour le déclassement des voitures Wegmann aux numéros 51 82 92 40 002-6 et 51 82 81 40 494-8.

Christina Mayer, John Voncken, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Claude Schuman, Nico Steinmetz.

Luxembourg, le 20 mai 2020